

**CONSULTATION SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL
D'URBANISME MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES
3 novembre-2 décembre 2022**

Sur la possibilité d'alignement des constructions en limite de la voie publique dans le secteur des Famades

Je ne suis pas favorable à cette modification

- Elle créerait une dérogation au règlement général spécifique pour les Famades, alors que tous les montesquivains qui ont souhaité construire dans d'autres zones pavillonnaires se sont vus appliquer l'obligation de retrait de 3 m.
- Elle viserait à favoriser des intérêts privés (meilleure constructibilité du lot) au détriment de l'intérêt général
- Elle générerait des nuisances et un manque d'harmonie dans l'aménagement de la zone.

Je ne suis pas favorable au projet d'urbanisation des Famades

- C'est un coin de nature qui doit être préservé
- Ces terrains doivent rester à vocation agricole
- C'est l'accès direct privilégié au massif des Albères pour les Montesquivains et les promeneurs.
- Le patrimoine bâti par les anciens de murets, bassins, canaux doit être intégralement préservé et valorisé
- Le village va subir des nuisances (difficultés de circulation, trafic, pollution) préjudiciables à la population
- La zone présente trop de contraintes naturelles (inondations, glissements de terrains, incendies). Son urbanisation fait prendre des risques importants à la commune et à ceux qui choisiraient d'y construire.
- Cette urbanisation va désormais à l'encontre de la loi Climat-Résilience qui prévoit la réduction sévère de l'artificialisation des sols d'ici 2030.
- Je souhaite un moratoire (temps de réflexion) dans l'urbanisation de la commune pour prendre le temps de se concerter sur un meilleur « vivre ensemble »

**Nombre de
Cases
cochées**

Autre avis pour lequel je suis défavorable :

Fait le
à

Nom Prénom

Signature